



B.O.

Bulletin officiel spécial n° 3 du 7 mai 2015

Sommaire

Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis
note de service n° 2015-065 du 17-4-2015 (NOR : MENE1508742N)

Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis

NOR : MENE1508742N

note de service n° 2015-065 du 17-4-2015

MENESR - DGESCO - DEI - DREIC

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'academie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'academie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale de l'enseignement technique et de l'enseignement général d'allemand ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux chefs d'établissement

La mobilité internationale et la maîtrise d'une ou de plusieurs langues européennes représentent un atout majeur sur le marché du travail et un réel enrichissement tant personnel que culturel pour les élèves. Séjourner dans un pays partenaire est un moyen privilégié pour apprendre la langue et acquérir des compétences interculturelles. Les accords franco-allemands scellés par le traité de l'Élysée, signés en 1963 par le chancelier Adenauer et le général de Gaulle, placent la promotion de la langue du partenaire et la mobilité au coeur de la coopération bilatérale. Un organisme commun, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj) a été créé en 1963. Il a pour vocation de promouvoir et de développer les échanges entre les deux pays. Le Secrétariat franco-allemand (SFA), créé en 1981, est, quant à lui, dédié aux échanges en formation professionnelle. Cette note de service précise les modalités de mise en œuvre des programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis, gérés par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj), et pour un programme, par le Secrétariat franco-allemand (SFA). La mobilité des élèves et des apprentis donne lieu à la délivrance d'une attestation.

Partie I - Mobilité collective

A. Formations professionnelles et technologiques

I- Échanges franco-allemands de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale et continue - campagne 2016 Secrétariat franco-allemand (SFA)

Financés, pour la France, par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par le ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social, et pour l'Allemagne, principalement par le ministère fédéral de la formation et de la recherche et, le cas échéant, par les Länder, ces échanges sont administrés par le Secrétariat franco-allemand (SFA) établi à Sarrebruck, sous le contrôle de la commission franco-allemande des experts pour les enseignements technologiques et la formation professionnelle.

Ils ont pour objet d'enrichir les parcours de formation professionnelle, d'améliorer la connaissance réciproque des systèmes de formation et de favoriser la mobilité en Europe. Ils peuvent être effectués dans les établissements de formation professionnelle et/ou dans des entreprises du pays partenaire. Le séjour dans l'entreprise allemande fait partie intégrante de la période de formation en milieu professionnel ou du stage prévus pour chacun des diplômes préparés. La durée de ces échanges est d'au moins trois semaines. Site Internet du SFA : www.dfs-sfa.org

Téléphone : 00 49 / 681 501 11 80 - télécopie : 00 49 / 681 501 12 13

1. Établissements concernés

En France, les établissements et les centres de formation d'apprentis relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui préparent aux diplômes suivants :

- certificat d'aptitude professionnelle ;
- baccalauréat professionnel ou technologique et tout diplôme professionnel de niveau IV ;
- brevet de technicien supérieur et diplôme des métiers d'art.

En Allemagne, les échanges se font essentiellement dans le cadre du système dual (formation par apprentissage), avec les partenaires suivants :

- les entreprises dispensant une formation professionnelle ;
- les centres de formation interentreprises ;

- les organismes consulaires et de droit public (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat, etc.) ;
- les écoles professionnelles d'enseignement en alternance (Berufsschulen).

2. Examen des candidatures

L'examen des candidatures tient compte des objectifs nationaux et des priorités académiques.

a) Objectifs nationaux

La coopération éducative entre la France et l'Allemagne contribue à la construction de l'Europe de la connaissance et à la conception d'un espace commun pour la formation des jeunes et des adultes ainsi que pour l'exercice de leur profession future. Dans ce contexte, il convient de favoriser :

- le développement de l'attractivité de la formation, notamment dans des secteurs où le recrutement est insuffisant par rapport aux besoins de l'économie ;
- le développement de la mobilité dans le cadre des sections européennes ;
- la mise en place de formations professionnelles concertées.

b) Priorités académiques

Ces priorités sont celles de la politique académique de coopération avec le Land partenaire selon les spécificités de chacun dans le domaine de la formation professionnelle et des enseignements technologiques.

3. Modalités de mise en œuvre des échanges

Tout établissement retenu bénéficiera de deux rencontres préparatoires (une en France et une en Allemagne) en présence d'un délégué du SFA, afin de s'accorder sur les objectifs pédagogiques et sur l'organisation pratique de l'échange. Lors de ces réunions sera défini le contenu du dossier portant convention de coopération.

Chaque établissement bénéficie d'un financement en vue de la réalisation du programme d'échange dans toutes ses composantes, à savoir :

- les rencontres préparatoires ;
- le transport et l'hébergement ;
- la préparation linguistique des élèves en amont du séjour et pendant la première semaine du séjour ;
- le volet culturel (visites culturelles et professionnelles) ;
- l'accompagnement pédagogique : encadrement du groupe par un professeur de l'établissement d'origine et mise à disposition d'un accompagnateur linguistique durant le séjour dans le pays partenaire.

Le SFA adressera aux établissements retenus les documents nécessaires à la délivrance de l'**Europass mobilité**.

Les établissements s'engagent à retourner ces documents au SFA avant le départ du groupe en Allemagne.

4. Procédure de candidature et de sélection

a) Première étape : demande du dossier de candidature au Secrétariat franco-allemand à l'adresse postale suivante : Monsieur le délégué français, Secrétariat franco-allemand pour les échanges en formation professionnelle, Villa Europa, Kohlweg 7, D-66123 Saarbrücken, ou à l'adresse électronique suivante : info@dfs-sfa.org

b) Deuxième étape : envoi des dossiers de candidature par le chef d'établissement via la Dareic

Tous les établissements candidats, qu'il s'agisse de candidatures nouvelles ou de demandes de renouvellement, devront impérativement respecter les procédures et le calendrier suivants :

Les dossiers renseignés et accompagnés des pièces justificatives demandées sont adressés par le chef d'établissement à la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) du rectorat pour le 29 mai 2015.

Les Dareic (en collaboration avec les corps d'inspection et, le cas échéant, les DAET) procèdent à l'évaluation des dossiers. Ils portent une brève appréciation sur chaque dossier et classent les candidatures selon une échelle de quatre niveaux (A : très favorable / B : favorable / C : réservé / D : défavorable), puis transmettront **tous les dossiers** au Secrétariat franco-allemand **pour le 26 juin 2015**.

c) Troisième étape : sélection des candidatures et information des établissements

Les dossiers font l'objet d'une expertise, au plan national, sous la responsabilité de l'inspection générale de l'éducation nationale, en liaison avec le Secrétariat franco-allemand.

Une commission franco-allemande, composée des responsables nationaux du programme, procède **courant septembre 2015** à la validation des candidatures sur la base de l'évaluation académique et de l'expertise nationale.

Le Secrétariat franco-allemand informe les établissements de la suite donnée à leur candidature.

Si la candidature est retenue et après identification, si nécessaire, de l'établissement scolaire ou de l'entreprise partenaire, le SFA fixe, en accord avec les deux parties, les dates des réunions préparatoires. Le dossier complet portant convention de coopération est retourné au SFA au plus tard **six semaines avant la date prévue pour le**

début de l'échange.**Récapitulatif du calendrier :**

Dès la parution du B.O.E.N.	Demande du dossier de candidature au SFA
29 mai au plus tard	Envoi des dossiers complets à la Dareic par le chef d'établissement
Courant juin	Évaluation des dossiers par le rectorat
26 juin au plus tard	Transmission des dossiers au Secrétariat franco-allemand par les Dareic
Courant septembre	Validation des candidatures par la commission franco-allemande
Courant octobre	Information aux établissements de la suite donnée à leur candidature par le SFA
À partir d'octobre	Arrêt des dates des réunions préparatoires par le SFA en accord avec les deux parties
6 semaines avant le départ en Allemagne	Envoi par les établissements du dossier complet portant convention de coopération au SFA.
Année 2016	Mobilité des élèves

II - Cadre général pour les mobilités des enseignants et des formateurs impliqués dans ces échanges

Des échanges individuels pour les professeurs ou les formateurs des établissements partenaires sont également possibles. Pour favoriser la rencontre et le travail conjoint, les séjours en France et en Allemagne sont organisés à des périodes distinctes.

En prenant part à la vie professionnelle et socioculturelle du partenaire, les enseignants et les formateurs participant aux échanges pourront notamment améliorer leur connaissance du système de formation professionnelle du pays partenaire et approfondir les coopérations en cours et en préparer de nouvelles.

1. Public concerné

Ce volet du programme s'adresse aux enseignants ou aux formateurs disposant de connaissances suffisantes de la langue allemande, et exerçant dans :

- des lycées professionnels ;
- des lycées d'enseignement technologique ;
- des lycées dispensant des formations de techniciens supérieurs ;
- des centres de formation d'apprentis gérés par des EPLE ou des Gip académiques.

2. Candidature

Les enseignants et formateurs intéressés par ces échanges devront adresser leur candidature par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le délégué français, Secrétariat franco-allemand pour les échanges en formation professionnelle, Villa Europa, Kohlweg 7, D-66123 Saarbrücken, ou par courrier électronique : info@dfs-sfa.org

3. Durée et financement de l'échange

Le séjour dans le pays partenaire est fixé à deux semaines.

L'enseignant ou le formateur participant à l'échange est remboursé des frais de voyage aller-retour sur la base du tarif SNCF 2de classe ; il perçoit une indemnité journalière forfaitaire de 46 €.

Les frais de déplacement et de séjour font l'objet d'une avance aux enseignants et formateurs concernés, égale aux deux tiers des frais encourus, le dernier tiers étant versé après l'échange sur présentation du billet de train. À cette fin, les intéressés adressent au SFA un état de frais prévisionnel comportant le montant des frais de transport, établi sur la base indiquée ci-dessus, accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

III - Échanges à orientation professionnelle Office franco-allemand pour la Jeunesse (Ofaj)**1. Définition et objectifs**

L'employabilité des jeunes Français et Allemands est la priorité de l'Ofaj dans le domaine de la formation professionnelle. La mobilité des jeunes professionnels ou futurs jeunes professionnels est un outil privilégié pour acquérir de nouvelles compétences et pour accéder au marché du travail.

2. Public concerné

Les jeunes en formation professionnelle des établissements d'enseignement professionnel et technologique, des établissements agricoles et des Centre de formation d'apprentis (CFA) jusqu'à 30 ans révolus.

3. Modalité de mise en œuvre des échanges

La durée des échanges est de 4 jours minimum et de 21 jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays.

4. Financement et procédure de demande

La subvention de l'Ofaj comprend :

- une subvention pour frais de voyage (cf. grille forfaitaire des directives de l'Ofaj) ;
- une subvention pour frais de séjour de 15 € maximum par jour, par participant et accompagnateur. Les jours d'arrivée au lieu de programme et le jour de départ donnent lieu à une indemnité journalière ;
- une subvention pour frais de programme (pour intervenants, interprètes, déplacements sur place, etc.) de 250 € maximum par journée, pour 10 jours maximum pour des projets avec plus de 15 participants ;
- une subvention pour l'animation linguistique (150 € maximum par journée pour 10 jours maximum) ;
- une subvention pour réunions de préparation et d'évaluation.

Le détail des conditions d'obtention des différentes subventions est consultable sur le site de l'Ofaj.

Le formulaire de demande de subvention (téléchargeable sur le site Internet) doit être rempli et signé par le chef d'établissement ou le professeur responsable et adressé à l'Ofaj au plus tard trois mois avant le début de l'échange.

Contact pour les échanges à orientation professionnelle : thies@ofaj.org

B. Formations générales et technologiques

I - Rencontres au domicile du partenaire

L'échange de groupe au domicile de partenaire (en France et en Allemagne) se déroule dans la localité du partenaire.

1. Définition et objectifs

La rencontre est basée sur un partenariat avec un établissement scolaire du pays partenaire. Les élèves rendent visite à leurs correspondants et sont hébergés dans la mesure du possible en famille, à défaut dans une auberge de jeunesse ou une structure d'accueil similaire.

2. Public concerné

Les écoles primaires et les établissements secondaires de l'enseignement général et technologique. Les élèves n'apprenant pas le français ou l'allemand à l'école peuvent également participer à cet échange.

3. Modalités de mise en œuvre des échanges

La durée des échanges est de 4 jours minimum et de 21 jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays.

4. Financement

L'Ofaj accorde aux établissements une subvention pour frais de voyage, qui tient compte de l'éloignement géographique entre l'académie ou le Bundesland et le lieu de la rencontre.

La subvention est versée à l'issue de la rencontre à l'établissement demandeur, après réception du décompte d'utilisation. Le montant de la subvention est calculé selon les directives de l'Ofaj.

5. Procédure de demande de subvention

Les demandes de subvention doivent être déposées auprès de la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) du rectorat de l'académie de l'établissement demandeur. L'Ofaj met à la disposition de chaque rectorat un budget lui permettant d'attribuer des subventions aux établissements demandeurs. Seul l'établissement qui se déplace peut déposer une demande de subvention. Le délai de dépôt des demandes de subvention est fixé en général à l'automne de l'année civile pour les rencontres ayant lieu l'année suivante. Le formulaire de demande de subvention (qui peut être téléchargé sur le site de l'Ofaj ou obtenu auprès du rectorat concerné) doit être rempli et signé par le chef d'établissement. www.ofaj.org/echanges-dans-la-localite-du-partenaire

Nota bene : Les classes de collèges devant le choix d'une nouvelle langue vivante, les classes d'écoles maternelles et les classes d'écoles primaires peuvent réaliser un échange avec une classe allemande intéressée et demander une subvention à l'Ofaj dans le cadre d'une « rencontre au domicile du partenaire » ou dans le cadre d'une « rencontre en tiers-lieu ». Il convient d'ajouter la mention « **programme de motivation** » à la demande. Une attention particulière dans le subventionnement est accordée aux classes d'écoles maternelles et élémentaires.

II - Rencontres en tiers-lieu

L'échange de groupe en tiers-lieu (en France ou en Allemagne) se déroule hors des localités des deux établissements partenaires. Ce type de rencontre a l'avantage de permettre à des élèves allemands et français de se rencontrer hors de leur cadre familial et scolaire habituel et de **travailler ensemble sur un projet**.

1. Définition et objectifs

La rencontre est basée sur un projet spécifique avec des élèves du pays partenaire. Les élèves français et allemands sont hébergés ensemble dans une auberge de jeunesse ou une autre structure d'accueil. Les enseignants des deux classes s'accordent sur le choix du lieu de la rencontre et sur le projet d'échange. Il est fortement conseillé d'impliquer les élèves français et allemands dans le choix et la préparation du projet et de poursuivre le travail autour du projet après la rencontre.

2. Public concerné

Une demande de subvention pour une rencontre en tiers-lieu peut être déposée par tous les établissements primaires et secondaires de l'enseignement général et technologique. Les élèves n'apprenant pas le français ou l'allemand à l'école peuvent également participer à cet échange.

3. Modalités de mise en œuvre des échanges

La durée des échanges est de 4 jours minimum et de 21 jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays.

4. Financement

L'Ofaj accorde aux établissements une subvention pour frais de voyage, qui tient compte de l'éloignement géographique entre l'académie ou le Bundesland et le lieu de la rencontre. À cela s'ajoute une subvention pour frais de séjour, d'un montant minimum de 5 € par nuitée et par élève selon les crédits disponibles. Les établissements en zone d'éducation prioritaire peuvent prétendre à une subvention plus élevée.

La subvention est versée aux deux établissements à l'issue de la rencontre, après réception du décompte d'utilisation de la subvention.

5. Procédure de demande de subvention

Le dossier de demande de subvention pour une rencontre en tiers-lieu comporte :

- le formulaire de demande de subvention qui peut être téléchargé sur le site de l'Ofaj ou obtenu auprès du rectorat, rempli et signé par le chef d'établissement ;
- un descriptif de la rencontre ;
- le programme prévisionnel ;
- les coordonnées bancaires des deux établissements.

Il doit parvenir à l'Ofaj sous couvert du rectorat d'académie au plus tard le 31 janvier 2016 pour les rencontres se déroulant pendant l'année 2016. Cependant, pour les rencontres ayant lieu au premier trimestre de l'année 2016, il est indispensable que le dossier de demande de subvention soit retourné à l'Ofaj **trois mois avant** le début de la rencontre. Le dépôt d'une demande de subvention ne garantit pas son attribution automatique.

L'établissement du pays dans lequel se déroule la rencontre dépose la demande de subvention pour les deux établissements.

La durée minimale de séjour est de 4 nuitées. Le nombre maximal d'élèves subventionnés est de 50, répartis équitablement sur les deux groupes. Pour garantir la qualité et la parité de l'échange, la proportion de participants issus des deux groupes d'élèves ne doit pas dépasser un tiers/deux tiers.

Le décompte original doit nous être retourné au plus tard **deux mois après** la rencontre, par l'intermédiaire du rectorat d'académie.

Contact pour les rencontres en tiers-lieu : paquier@dfjw.org ; <http://www.ofaj.org/echanges-en-tiers-lieu>

III - Projets-IN/IN-Projekte : appel à projets

Le programme Projets-IN/réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants, anciennement « réseau des projets scolaires franco-allemands », a été créé conjointement par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et la conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder (KMK) en coopération avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj) dans le cadre du programme de coopération et de développement du réseau des filières bilingues à profil franco-allemand. L'objectif de ce programme est de promouvoir les échanges de classes par la mise en œuvre d'une pédagogie

innovante, interdisciplinaire et interculturelle de projet dans un contexte franco-allemand.

1. Conditions de participation

Peuvent répondre au présent appel à projets les établissements scolaires français du second degré (premier ou second cycle) qui remplissent simultanément les deux conditions suivantes :

a) L'établissement scolaire a un établissement partenaire en Allemagne avec lequel il constitue un tandem dont **au moins l'un des deux membres** propose un apprentissage intensif de la langue du pays partenaire.

- Si l'établissement scolaire français a une section européenne ou internationale d'allemand, une section Abibac ou bien s'il est lycée franco-allemand, il peut former un tandem avec tout établissement scolaire en Allemagne.

- Si l'établissement scolaire français n'offre pas d'enseignement spécifique de l'allemand, il doit former un tandem franco-allemand avec un établissement à filière bilingue de français, avec un établissement à filière Abibac, ou encore avec un établissement enseignant le français dès la 5e classe.

Le partenariat entre établissements peut s'inscrire dans le cadre d'un appariement existant ou être créé spécifiquement pour le projet. Dans ce dernier cas, il est souhaitable que l'établissement choisi soit issu du Land partenaire de l'académie.

b) Les établissements partenaires prévoient la réalisation d'un projet interdisciplinaire, à dimension interculturelle franco-allemande et à caractère innovant.

Le projet se déroulera sur l'année 2016 et toutes les rencontres devront se réaliser entre janvier et octobre 2016. Le déroulement du projet et la date des échanges prévus sont fixés conjointement par les deux établissements partenaires.

Les échanges peuvent être réalisés dans la localité du partenaire ou en tiers-lieu (voir explications sur les deux programmes ci-dessus).

Les établissements qui étaient précédemment membres du réseau de coopération des filières bilingues à profil franco-allemand doivent, pour pouvoir participer au programme Projets-IN, répondre au présent appel à projets.

2. Procédure de réponse à l'appel à projets

Un seul dossier de candidature doit être déposé par projet et par tandem d'établissements.

Les enseignants responsables du projet remplissent en ligne le dossier de candidature après création d'un compte d'utilisateur à l'adresse suivante : <http://projets-in.ofaj.org>

Ils doivent ensuite imprimer le dossier une fois complété et le transmettre, par voie postale, **avant le 6 novembre 2015**, délai de rigueur, à l'Ofaj : **Office franco-allemand pour la jeunesse, Projets-IN, Molkenmarkt 1, D-10179 Berlin.**

Chaque dossier fait apparaître **l'accord explicite des deux chefs d'établissement** (remplir l'annexe 1 du dossier de candidature). Il est conseillé d'adresser, parallèlement, un double de ce dossier à la Dareic.

3. Sélection des projets et financement

Une commission franco-allemande (Ofaj, MENESR, KMK) se réunit fin novembre et sélectionne jusqu'à **25 projets** pour l'année **2016** en tenant compte des critères suivants :

- interdisciplinarité ;
- dimension interculturelle (thème et programme d'échange) ;
- caractère innovant.

L'Ofaj accorde, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, à chaque établissement sélectionné, une subvention pour les frais de voyage d'un montant égal à 100 % du taux de la grille prévue par ses directives (voir annexe 2 du dossier de candidature) et éventuellement une subvention pour les frais de séjour et les frais de programme. Cette subvention est versée à l'issue de la rencontre et après réception du décompte d'utilisation.

Nota bene : Il est conseillé aux établissements d'adresser, en parallèle de la candidature Projets-IN, une demande de subvention pour le programme Rencontre au domicile du partenaire. Ainsi, dans l'éventualité d'un dossier non retenu dans le cadre du présent appel à projet, ils pourraient bénéficier d'une autre subvention de l'Ofaj. Le cumul de plusieurs subventions de l'Ofaj n'est néanmoins pas autorisé. Par conséquent, si un dossier est retenu dans le cadre du programme Projets-IN, l'établissement sélectionné en informe dans les meilleurs délais la Dareic.

4. Valorisation des projets

Les projets réalisés sont présentés sur la plateforme interactive dédiée à ce programme <http://projets-in.ofaj.org> (témoignages, comptes rendus, vidéos, photos, documents audio, blogs etc.) et selon les modalités précisées dans le dossier de candidature. Les établissements sélectionnés ont la possibilité de créer et d'actualiser leur page-projet avec l'aide de l'Ofaj.

5. Prix Projets-IN

L'Institut français (IF) d'Allemagne et le Goethe-Institut (GI) de Paris souhaitent contribuer conjointement à la valorisation du programme Projets-IN d'une part, pour promouvoir les dispositifs d'enseignement bilingue et d'autre part, pour favoriser la pédagogie interdisciplinaire et interculturelle de projet pratiquée dans le cadre des échanges scolaires franco-allemands. À cette fin, ils décerneront le prix Projets-IN aux deux écoles partenaires qui auront réalisé le meilleur projet au cours de l'année 2016.

Récapitulatif du calendrier :

Dès la parution du B.O.E.N.	Remplir le formulaire de candidature en ligne : http://projets-in.ofaj.org
Le 6 novembre 2015 au plus tard	Envoi des dossiers complets et signés par les chefs d'établissement à l'Ofaj.
Fin novembre 2015	Sélection des projets par le jury franco-allemand.
Fin décembre 2015	Envoi par courrier du résultat de la sélection aux candidats. Les DAREIC sont informés par l'Ofaj des résultats du jury.
Avant le 15 janvier 2016	Retour des demandes de subvention remplies par l'établissement à l'Ofaj.
Avant le 31 mars 2016	L'Ofaj envoie à l'établissement la décision d'attribution avec le détail de la subvention allouée.
De début janvier à fin octobre 2016	Rencontre des classes françaises et allemandes. Actualisation de la page projet sur http://projets-in.ofaj.org par les enseignants.
Au plus tard 2 mois après la rencontre	Envoi à l'Ofaj du décompte d'utilisation, des listes de participants, de la liste des justificatifs des frais engagés ainsi que du programme et d'un rapport pédagogique détaillé de la rencontre. (Les photos, vidéos ou tout autre support sont directement mis en ligne par les enseignants sur http://projets-in.ofaj.org afin de mieux valoriser le projet). Lorsque le décompte de la rencontre est traité, une lettre de confirmation du versement de la subvention est envoyée.
À la fin de l'année 2016	Sélection du projet qui recevra le prix Projets-IN.

6. Soutien pédagogique : le dispositif TeleTandem®

Les établissements partenaires participant aux Projets-IN ont la possibilité d'utiliser le dispositif Tele-Tandem®. Ce dispositif permet de réaliser un projet franco-allemand entre deux classes à l'aide des Tice (courriel, chat, visio-conférence, etc.). La plateforme Tele-Tandem® donne accès à un espace de travail collaboratif protégé. Des formations au travail en Tele-Tandem sont régulièrement proposées par le bureau Formation interculturelle de l'Ofaj. Chaque année est décerné le prix de soutien Tele-Tandem® qui récompense un projet franco-allemand dans le cadre duquel : les Tice ont été utilisés, une rencontre entre les deux classes partenaires a eu lieu et un « produit » concret final a émergé de la collaboration des élèves français et allemands. Un prix de 600 € est attribué aux deux établissements qui se le partagent. Les candidatures se font sous forme libre et il n'est pas nécessaire d'avoir participé à une formation Tele-Tandem® ou d'avoir utilisé la plate-forme pour poser sa candidature. Les candidatures doivent parvenir à l'Ofaj entre le 30 mai et le 30 septembre de chaque année. Les résultats parviennent par courrier aux établissements durant le mois de novembre.

Vous trouverez davantage d'informations sur le site www.tele-tandem.org

Contact : Ofaj : Projets-IN, Molkenmarkt 1, D-10179 Berlin.

Courriel : projets-in@ofaj.org ; Téléphone : 0049-30-288757-30 ; Fax. 0049-30-288757-87.

<http://www.ofaj.org/projets-in> et <http://projets-in.ofaj.org>

IV Focus**Projets entre structures scolaires et extra-scolaires**

Avec le programme Focus, l'Ofaj souhaite encourager les coopérations dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle. Ces projets de coopération sont le plus souvent le résultat de partenariats entre établissements scolaires et associations. La réalisation commune d'un projet de coopération représente pour les acteurs issus des deux secteurs une occasion d'enrichissement mutuel : l'échange autour des pratiques et l'apport des savoir-faire propres à chaque domaine donnent lieu à un transfert de compétences et de connaissances réciproque autour des échanges franco-allemands.

1. Définition et objectif

Le programme Focus concerne des rencontres franco-allemandes de jeunes organisées en tiers lieu avec hébergement commun et portées conjointement par des structures scolaires et extra-scolaires.

Le contenu et la réalisation du projet franco-allemand doivent être préparés et réalisés conjointement par les partenaires allemands et français.

Les rencontres doivent être axées autour d'une thématique et d'un projet commun. Les porteurs du projet s'engagent à préparer la rencontre ainsi qu'à l'évaluer. Les structures scolaires et extra-scolaires sont impliquées à part égale dans la conception, la réalisation et l'évaluation du projet. L'apprentissage linguistique et interculturel est pris en compte lors de la conception du programme. Les visites et/ou la participation à des cours ne doivent être que ponctuelles et faire partie intégrante du projet en vue d'atteindre les objectifs.

Pour respecter le critère de réciprocité de l'Ofaj, chaque rencontre devra être suivie d'une deuxième rencontre appelée « rencontre retour » qui doit se dérouler dans le pays partenaire. La rencontre retour peut avoir lieu la même année que la première rencontre, ou l'année suivante.

2. Public concerné

Pour que le projet soit éligible à une subvention, **le partenariat doit être au moins constitué d'un établissement scolaire et d'une association** et la demande de subvention doit être déposée **conjointement** par l'établissement scolaire et l'association.

Sont éligibles pour la phase pilote : les écoles primaires, les collèges, les lycées généraux et technologiques, les associations loi 1901 et les associations reconnues d'utilité publique.

3. Soutien

Les directives de l'Ofaj définissent le cadre et les conditions de soutien des projets.

Dans la limite des crédits disponibles, les taux de subventionnement en vigueur au secteur extra-scolaire seront appliqués pour les deux secteurs. Une demande de subvention pour une rencontre préparatoire pourra être déposée par le demandeur qui réside dans le pays où se déroule la réunion.

4. Modalité de dépôt de la demande

La demande de subvention pour un projet de coopération scolaire/extra-scolaire doit être déposée conjointement par un établissement scolaire et une association. Un demandeur principal prend la responsabilité de la gestion financière du projet vis-à-vis de l'Ofaj. Le programme pédagogique doit néanmoins être développé par l'ensemble des partenaires.

Les schémas suivants sont possibles :

- le demandeur est un établissement scolaire - le partenaire est une ou plusieurs associations (du pays partenaire) ;
- le demandeur est une association - le partenaire est un ou plusieurs établissements scolaires (du pays partenaire) ;
- les demandeurs sont un établissement scolaire et une association (dans ce cas, il sera décidé au préalable, à qui sera versée la subvention) - le partenaire est un établissement scolaire et/ou une association.

La mention « Focus » doit figurer sur le formulaire de demande de subvention. Le formulaire est à télécharger sur le site Internet de l'Ofaj : www.ofaj.org/formulaires . Les dossiers de candidatures sont à renvoyer à l'adresse suivante : Office franco-allemand pour la jeunesse

Bureau Échanges scolaires et extra-scolaires - programme Focus, Molkenmarkt 1, D- 10 179 Berlin.

Contact pour le projet Focus : Anne-Sophie Lelièvre - bureau Échanges scolaire et extra-scolaires 0049 30 288 757 10 - focus@ofaj.org

Exemples de projets

- Conception et représentation d'une comédie musicale franco-allemande (coopération entre un établissement scolaire, une association de comité de jumelage et un pédagogue de théâtre).
- Élaboration et représentation d'un spectacle de cirque sur un thème précis comme l'alimentation (coopération entre un centre pédagogique de cirque et un établissement scolaire et leurs partenaires respectifs dans le pays partenaire).
- Mise en place d'une semaine sur le thème « le sport et la langue » dans le cadre d'une classe découverte (coopération entre un établissement scolaire et un club de sport).
- Projets sur des thèmes tels que « Le fair play dans le football » à l'occasion d'un tournoi de football, « L'Europe et le rôle de la jeunesse » à l'occasion d'élections européennes.

Partie II - Mobilité individuelle

A. Stages pratiques

L'Office franco-allemand pour la jeunesse accorde des bourses pour des stages pratiques en Allemagne. Afin d'améliorer la qualité du stage, l'Ofaj peut accorder une subvention pour le déplacement d'un enseignant accompagnateur. L'Ofaj n'intervient pas dans la recherche de stage.

1. Définition et objectifs

Les stages permettent d'élargir les compétences professionnelles, interculturelles et linguistiques. Ils doivent se dérouler pendant la formation. Le stage pratique doit avoir une durée minimale de 4 semaines.

2. Public concerné

Jeunes en apprentissage ou en formation professionnelle/technologique : CAP, BEP, bac professionnel, bac technologique, BTS, BP, BMA, DMA, MC. La limite d'âge est fixée à 30 ans révolus au début du programme.

3. Procédure de demande et montant de la bourse

La demande de bourse est à déposer par l'établissement d'enseignement professionnel ou technologique (c'est lui le demandeur). Le formulaire de demande de subvention (téléchargeable sur le site Internet) doit être rempli et signé par le chef d'établissement ou le professeur responsable et adressé à l'Ofaj au plus tard un mois avant le début du stage.

Au formulaire de demande de subvention doivent être joints le CV, le Rib de l'élève/étudiant et la convention de stage ou à défaut, l'accord de l'entreprise.

Le montant de la bourse varie en fonction de la durée du stage. À la bourse s'ajoute une prise en charge forfaitaire des frais de voyage (double taux de la grille Ofaj), à raison de 300€ pour un séjour de 4 semaines (minimum). Au-delà de cette durée, un forfait de 150 € est accordé par tranche de deux semaines. Si le stage dure plus de trois mois, le forfait est limité à 900 €. Si le stagiaire est nourri et logé par l'employeur, la moitié du taux est versée.

Le cumul de la bourse Ofaj avec d'autres aides ou bourses de mobilité est possible (à l'exclusion des bourses Erasmus+ et des projets déjà financés par le Secrétariat franco-allemand). La bourse Ofaj est maintenue à condition que le montant de la gratification/bourse de mobilité (bourse Ofaj incluse) ne dépasse pas 800 €/mois. La bourse est versée à l'issue du stage.

Contact pour les stages pratiques : marceaux@ofaj.org

B. Programmes Brigitte Sauzay, campagne 2015-2016 et Voltaire, campagne 2016-2017 - Ofaj

La France et l'Allemagne ont créé en 1989 un dispositif d'échanges individuels d'élèves de moyenne durée, le programme Brigitte Sauzay, et en 2000 un dispositif d'échanges individuels d'élèves de longue durée, le programme Voltaire. Ils ont désigné l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj) comme maître d'œuvre de ces deux programmes.

Les deux programmes sont fondés sur la réciprocité. La participation à l'un d'entre eux n'entraîne donc pas de frais d'adhésion au programme. Ils reposent sur la confiance de chacun des deux partenaires, de leurs familles et de leurs établissements scolaires envers le système d'enseignement du pays voisin.

Les élèves participant à l'échange sont scolarisés dans l'établissement partenaire. Ils doivent avoir la possibilité de s'intégrer et de participer activement à la vie scolaire, avec les mêmes droits et devoirs que tout élève inscrit régulièrement dans l'établissement d'accueil. L'un des objectifs de ces programmes est de permettre l'expérience des différences qui existent entre les méthodes et les contenus d'enseignement d'un pays à l'autre : cette socialisation dans l'autre culture éducative représente un enrichissement interculturel personnel et un développement de la compétence de mobilité.

Un élève qui aura fait le choix d'une mobilité de moyenne ou longue durée ne devra pas être pénalisé dans son parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays.

Il convient ainsi de s'entendre avant le départ de l'élève sur les modalités précises de son évaluation, de sa réintégration dans son établissement d'origine ou de son orientation à venir. Les deux établissements, sur la base de la confiance mutuelle, coopèrent. À cet effet, **il leur est recommandé de formaliser un contrat d'études en amont de l'échange.**

Les élèves de troisième, candidats au diplôme national du brevet pour la session 2016 pourront, s'ils le souhaitent, passer les épreuves de l'examen, **dans leur académie d'origine**, lors de la **session de rattrapage en septembre**. Ils devront en avoir fait la demande avant leur départ, auprès du chef d'établissement, afin que ce dernier prenne toutes les dispositions nécessaires. En ce qui concerne l'épreuve orale d'histoire des arts qui fait partie des composantes obligatoires pour l'obtention du diplôme et qui se passe dans l'établissement scolaire, il conviendra de veiller à ce que les élèves puissent passer cette épreuve avant leur départ à l'étranger. À défaut, ils pourront passer l'épreuve écrite en septembre. De même, leur livret personnel de compétences devra être renseigné dans le temps imparti afin que la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun, également nécessaire à l'obtention du diplôme, puisse être attestée en connaissance de cause.

Le succès de l'échange tient pour une grande part au **soutien pédagogique** dont bénéficie l'élève durant son séjour. Il paraît ainsi fondamental de rappeler l'importance de la préparation et de l'accompagnement du séjour de l'élève français et de l'élève allemand par l'équipe éducative. Pour assurer ce soutien, les établissements d'origine et

d'accueil désignent chacun un professeur-référent. Au centre de la communication entre l'élève, sa famille, son établissement et l'établissement partenaire, les deux professeurs désignés sont chargés d'aider à la préparation de l'échange, de maintenir le contact avec l'élève lorsqu'il est dans l'établissement partenaire et d'assurer le suivi de la scolarité de l'élève hôte et son intégration au sein de l'établissement. Le chef d'établissement organise un entretien avec l'élève souhaitant participer à l'un des deux programmes et, dans la mesure du possible, avec sa famille. Il s'assure de la motivation et de l'aptitude de l'élève à l'échange et il autorise, ou non, à la suite de cet entretien la participation à l'échange.

Il convient de souligner que la participation au programme Brigitte Sauzay et au programme Voltaire est une démarche individuelle et privée dont la responsabilité incombe aux familles et aux élèves.

I. Programme Brigitte Sauzay

1. Durée

Il s'agit d'un séjour dans le pays partenaire **d'une durée de 3 mois**. Durant cette période, l'élève est hébergé dans la famille de l'élève partenaire et fréquente le même établissement scolaire que ce dernier. Le choix des dates de l'échange est du ressort des participants et des établissements scolaires.

2. Élèves concernés

Le programme s'adresse aux élèves des classes de 4e, 3e, 2nde ou de 1re apprenant l'allemand depuis au moins deux ans. L'accord des chefs d'établissement et des familles est requis.

3. Modalités de préparation de l'échange et de candidature

Le chef d'établissement et l'équipe éducative s'assurent de la motivation et de l'aptitude du candidat à l'échange. La recherche d'un partenaire allemand est à entreprendre directement par l'élève avec l'appui de son école et de sa famille.

Quatre démarches différentes peuvent être envisagées :

- s'il existe déjà un partenariat entre deux établissements, les échanges individuels d'élèves se dérouleront, dans toute la mesure du possible, dans ce cadre ;
- dans le cas où les établissements et les élèves ne sont pas en mesure de trouver un partenaire dans l'autre pays - notamment lorsqu'il n'existe pas de partenariat entre établissements, les familles des élèves intéressés peuvent prendre contact avec la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) du rectorat de chaque académie. La Dareic pourra alors apporter son aide à la recherche d'un partenaire. Cette démarche exige cependant le strict respect des procédures et des délais définis par chaque rectorat. Les adresses électroniques des Dareic sont disponibles sur la page suivante : www.education.gouv.fr/ ou sur les sites Internet des rectorats ;
- la famille de l'élève peut également s'adresser au comité de jumelage de sa ville ;
- le site Internet de l'Ofaj propose des petites annonces d'élèves allemands recherchant un correspondant français.

Les élèves français peuvent également déposer une annonce sur : <http://www.ofaj.org/petites-annonces>

Lors de la recherche du partenaire et de la constitution du binôme, il convient de tenir compte des intérêts et des goûts des deux élèves, de leur capacité d'adaptation à des situations d'étude et de vie différentes, des conditions de l'accueil en famille, ainsi que de leurs besoins spécifiques, et en particulier de problèmes médicaux éventuels.

Après avoir identifié un partenaire, l'élève remplit avec l'aide de son établissement d'origine un dossier qu'il remet à son chef établissement et que celui-ci devra ensuite transmettre à l'établissement et à la famille d'accueil. Ce formulaire peut être obtenu auprès de la Dareic ou - dans le cas où la Dareic ne propose pas de formulaire académique spécifique, et dans ce cas seulement - sur le site de l'Ofaj à l'adresse électronique suivante :

<http://www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay>

Les familles doivent attester par écrit qu'elles acceptent que la famille d'accueil prenne en charge leur enfant et prenne les décisions liées aux actes de la vie quotidienne et nécessaires au bon déroulement de son séjour. Elles certifient également qu'elles ont contracté pour leur enfant une assurance maladie, accident et responsabilité civile, avec une garantie pour l'étranger.

4. Financement

Les frais de transport et de séjour liés à l'échange sont à la charge des familles. Il leur revient également de fixer entre elles les modalités de la prise en charge des frais occasionnés par l'accueil du correspondant. En règle générale, chaque famille d'accueil prend en charge les frais supplémentaires liés à la présence de l'élève hôte (nourriture, cantine, bus, sorties, etc.). Les familles devront veiller à ce que les dépenses soient équilibrées de part et d'autre. L'Ofaj peut accorder, dans la limite des crédits disponibles, une subvention pour les frais de transport selon la grille figurant dans ses directives (taux de 1,5 à 2). Cette grille est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.ofaj.org/sites/default/files/Pages de Directives-2.pdf>

À cette fin, l'élève complète, avant son départ et avec l'aide de son établissement d'origine, le formulaire de demande de subvention de l'Ofaj, disponible à l'adresse suivante : <http://www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay>
Cette demande devra être signée par le chef d'établissement qui l'adressera à l'Ofaj par l'intermédiaire de la Dareic au moins un mois avant le départ de l'élève.

La subvention ne peut être accordée que si les conditions suivantes sont remplies :

- l'échange revêt un caractère effectif de réciprocité ;
- la durée du séjour de l'élève et de celui de son correspondant dans le pays partenaire est d'une durée minimale de 3 mois consécutifs (soit 84 jours dont 6 semaines au moins de scolarité) pour les élèves de 3e, 2nde et 1re (en Allemagne 9te, 10te, 11te Klasse) ;
- pour les élèves des classes de 4e (en Allemagne 8te Klasse), une demande de dérogation peut être déposée à l'Ofaj pour réduire la durée de l'échange à un temps minimum de 2 mois consécutifs (soit 56 jours dont 6 semaines au moins de scolarité) ;
- la demande de subvention, complète et signée par le chef d'établissement, doit être arrivée à l'Ofaj par l'intermédiaire de la Dareic au moins un mois avant le départ de l'élève (date de réception à l'Ofaj faisant foi) ;
- à son retour, l'élève adresse à l'Ofaj - bureau de Berlin Molkenmarkt 1, D-10179 Berlin -, dans un délai d'un mois, un compte rendu de son séjour de deux pages minimum et une attestation de scolarité remplie par l'établissement partenaire.

II. Programme Voltaire

1. Durée

Le programme Voltaire permet à des jeunes français et allemands d'effectuer en tandem un séjour de **six mois** dans le pays partenaire. Le programme étant fondé sur la réciprocité, le séjour a lieu de manière consécutive dans la famille des deux participants. Pour les participants français, le séjour en Allemagne a lieu du début du mois de mars au mois d'août 2016. Les participants allemands séjournent en France du début du mois de septembre 2016 au mois de février 2017. Les élèves sont accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement d'accueil chargé de veiller au bon déroulement de leur scolarité et de leur séjour.

2. Élèves concernés

Le programme Voltaire s'adresse aux élèves de seconde des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel (élèves sous statut scolaire) qui étudient l'allemand en LV1 ou LV2 et possèdent un niveau satisfaisant dans cette langue. Cet échange est également ouvert aux élèves de troisième satisfaisant aux mêmes conditions.

3. Préparation et suivi

Le chef d'établissement organise un entretien avec l'élève et, dans la mesure du possible, il rencontre les parents afin de s'assurer de la motivation de l'élève et de sa famille. Il émet un avis sur la candidature. Le chef d'établissement est invité à consulter la foire aux questions mise en ligne par la Centrale Voltaire : <http://centre-francais.de/echange-scolaire/foire-aux-questions>

L'établissement d'origine s'assure que les informations relatives à la scolarité de l'élève en Allemagne sont transmises par l'établissement allemand dans les délais. Afin de faciliter la coordination entre les deux établissements, il est également recommandé d'utiliser le formulaire d'évaluation mis à disposition par l'Ofaj sur son site : www.dfjw.org/sites/default/files/Bewertungsbogen_Voltaire_2010.pdf

L'équipe pédagogique d'accueil y recense les principaux enseignements suivis par l'élève lors de son séjour. Ces informations précises sur le niveau de l'élève seront utilisées par le conseil de classe de l'établissement d'origine pour délibérer sur l'orientation de l'élève et son admission en classe supérieure.

Le programme Voltaire a fait l'objet d'une étude-évaluation consultable sur :

http://www.ofaj.org/sites/default/files/texte_travail_23_fr.pdf

4. Modalités de candidature

La fiche de candidature doit être renseignée en ligne (<http://programme-voltaire.xialys.fr>) puis imprimée et jointe aux autres pièces du dossier. En cas d'impossibilité d'accès à Internet, la fiche jointe en annexe pourra être utilisée.

Le dossier de candidature, établi en trois exemplaires, est remis au chef d'établissement **au plus tard le 6 novembre 2015**.

Il comporte :

- la **fiche de candidature** dûment renseignée et comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement ;
- une **lettre de motivation** de l'élève, rédigée **en français**, à l'attention de son chef d'établissement ;

- un **courrier en allemand**, destiné au futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présente de façon personnelle et détaillée, et expose les motivations qui l'incitent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir en retour un jeune d'Allemagne ;
- au minimum **6 photos** présentant la famille du candidat, son lieu de résidence, son lycée, ses activités préférées ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité et ses goûts et intérêts personnels ou son cadre de vie ; les photos sont collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuille(s) de format A 4 ;
- une **lettre de motivation** rédigée par le ou les parents, ou le représentant légal, du candidat, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange (cette lettre peut être rédigée en français) ;
- une copie des **deux derniers bulletins scolaires** de l'année précédente (classe de troisième ou de quatrième pour les élèves de troisième) ;
- une **lettre de recommandation** d'un professeur de l'année précédente (facultatif).

Tout dossier incomplet sera refusé.

Le chef d'établissement remet le dossier **impérativement pour le 20 novembre 2015** au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) ou à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA.-IPR) d'allemand, correspondants académiques de l'Ofaj auprès du recteur et pour les élèves des lycées professionnels, à l'IEN-ET-EG d'allemand.

Après analyse des dossiers, la Dareic et les corps d'inspection classent en commun les candidatures. Les dossiers retenus et la liste des candidats sont adressés à la Centrale Voltaire à laquelle l'Ofaj a délégué la gestion administrative du programme, à l'adresse suivante :

Centre Français de Berlin, Centrale Voltaire, Müllerstraße 74, D - 13349 Berlin.

La date limite de réception des candidatures par la Centrale Voltaire est fixée **impérativement au 1er décembre 2015**.

La sélection des candidats s'effectue au début du mois de janvier 2016. Le candidat et sa famille sont informés à la fin du mois de janvier 2016 par courrier. La participation au programme Voltaire est conditionnée par le niveau scolaire et la motivation de l'élève ainsi que par le nombre de candidats allemands.

5. Financement

La participation au programme n'entraîne pas de frais d'adhésion. La réciprocité de l'accueil permet cette gratuité. Les élèves participant au programme Voltaire peuvent effectuer une demande de subvention auprès de l'Ofaj. Celle-ci leur est accordée par la Centrale Voltaire dans les limites fixées par les directives de l'Ofaj et après réception des deux comptes rendus d'échange. Elle comprend une bourse de 250 € pour les dépenses d'ordre culturel et une subvention pour frais de transport selon la grille figurant dans les directives de l'Ofaj (double taux).

Cette grille est consultable à l'adresse suivante : <http://www.Ofaj.org/sites/default/files/Pages de Directives-2.pdf>

Fiche de candidature en ligne : <http://programme-voltaire.xialys.fr>

J'encourage vivement les recteurs à mobiliser les corps d'inspection, les Dareic, les DAET et les chefs d'établissement afin de faire connaître largement l'existence et les objectifs de ces programmes et de susciter de nouvelles candidatures.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe

 [Fiche de candidature programme Voltaire](#)

Annexe
fiche de candidature

Programme Voltaire - 2016 / 2017

Il est impératif d'utiliser, dans la mesure du possible, le formulaire de candidature en ligne disponible sur <http://programme-voltaire.xialys.fr/>

La fiche présente, à remplir manuellement, ne doit le remplacer qu'à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à Internet.

Conseils pour remplir la fiche de candidature

Ce questionnaire joue un rôle essentiel dans le choix du futur correspondant, déterminant pour la réussite de l'échange qui engagera le candidat pour une année entière. Il est destiné à définir le profil du candidat de la façon la plus précise possible pour permettre le choix le plus adapté d'un correspondant. À cet effet, nous vous serions reconnaissants de n'y donner que des informations fidèles à la réalité.

- L'élève, ses parents et l'établissement scolaire doivent remplir cette fiche **avec le plus grand soin** et la signer. Les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte.

- Les rubriques suivies de * sont **facultatives**.

- Les rubriques suivies de ** sont à renseigner **dans les deux langues**.

Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que la participation au programme n'est pas garantie et qu'elle dépend non seulement de la motivation de l'élève mais aussi du nombre de candidats allemands et de leur profil.

Cette fiche devra être accompagnée :

- d'une lettre de motivation de l'élève, rédigée **en français**, à l'attention de son chef d'établissement ;

- d'un courrier en allemand, destiné à son futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présentera de façon personnelle et détaillée (traits de caractère, centres d'intérêt, activités extrascolaires, quotidien, famille, école, etc.) puis exposera les motivations qui le poussent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir un jeune d'Allemagne ;

- d'une lettre des parents **adressée à la famille d'accueil** décrivant leur vie de famille et exposant leur motivation pour participer à l'échange ainsi que la conception qu'ils s'en font (cette lettre peut être écrite en français) ;

- d'au moins 6 photos **récentes** présentant l'ensemble de la famille et le candidat, son domicile vu de l'extérieur **et** de l'intérieur, son quotidien, son lycée, ses activités préférées, ses amis, etc. (Merci de coller ces photos sur une ou plusieurs feuille(s) de format A4) ;

- d'une copie des deux derniers bulletins scolaires de l'année précédente ;

- d'une lettre de recommandation d'un professeur (éventuellement du collège) connaissant bien l'élève, (facultatif).

Le dossier de candidature est à remettre au chef d'établissement en trois exemplaires complets. Celui-ci les transmettra à son tour au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) ou à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) d'allemand, correspondants académiques de l'Ofaj et pour les élèves des lycées professionnels, à l'IEN-ET-EG d'allemand.

Merci de n'utiliser que des trombones et de ne pas agraffer ou relier les dossiers de candidature.

Date butoir pour la remise des dossiers au chef d'établissement : le 6 novembre 2015.

I. Partie à remplir par le candidat / Vom Bewerber auszufüllen**I. 1. Vous-même / Sie selbst**

Nom / Name _____

Prénom / Vorname _____

Date et lieu de naissance / Geburtsdatum und -ort _____

Nationalité / Staatsangehörigkeit _____

(Si vous ne possédez pas la nationalité d'un pays de l'espace Schengen, renseignez-vous sur les documents de voyage à avoir en votre possession pendant le séjour en Allemagne. / Wenn Sie nicht die Staatsbürgerschaft eines Landes im Schengen-Raum besitzen, erkundigen Sie sich bitte, welche Reisedokumente Sie für den Aufenthalt in Deutschland benötigen.)

Sexe / Geschlecht

 Féminin / Weiblich Masculin / Männlich

Vous habitez chez / Sie wohnen bei :

 Vos deux parents / beiden Eltern Votre mère / Ihrer Mutter Votre père / Ihrem Vater Autre / Andere** : _____

Adresse _____

Code Postal / PLZ _____ Ville / Ort _____

Adresse e-mail personnelle / persönliche E-Mail _____

Blog _____

Numéro de téléphone / Telefonnummer 0033 _____

Numéro de portable / Handynummer 0033 _____

 Avez-vous une deuxième adresse ? / Haben Sie eine zweite Adresse?

Si oui, chez qui / Wenn ja, bei wem :

 Père / Vater Mère / Mutter Autre / Andere _____

Adresse complète / Vollständige Anschrift: _____

Numéro de téléphone / Telefonnummer 0033 _____

_____ À quelle fréquence y vivez-vous? / Wie oft sind Sie hier? _____

I. 2. Situation scolaire / Schulsituation

Académie / Bundesland : _____

Nom de l'établissement / Name der Schule: _____

Adresse de l'établissement / Anschrift der Schule: _____

Code postal / PLZ: _____ Ville / Stadt: _____

E-Mail*: _____

Site Internet / Webseite* _____

Numéro de téléphone / Telefonnummer : 0033 _____

Numéro de fax / Faxnummer* : 0033 _____

Photo récente
(Merci d'indiquer votre nom au dos de la photo)**Aktuelles Foto**
(Bitte die Rückseite des Fotos mit Namen versehen)

Votre classe actuelle / Ihre derzeitige Klasse :

- Seconde
 Troisième

Filière / Zweig :

- Générale / Allgemeinbildend
 Technologique / Technisch-Wissenschaftlich
 Professionnelle / Berufsorientiert

Je suis en filière Abibac / Ich besuche den Abibac-Zweig

 oui / ja non / nein

Je fréquente une école privée / Ich besuche eine Privatschule

 oui / ja non / nein

Distance école-maison (en min) / Entfernung Haus-Schule (in Min.) _____

Moyen de transport** / Transportmittel** _____

Êtes-vous... / Sind Sie...

- Interne? / im Internat?
 Demi-pensionnaire? / zum Mittagessen in der Schulkantine?
 Externe? / zum Mittagessen zu Hause?

Langues vivantes apprises : / Erlernte Fremdsprachen:

LV1 / 1. Fremdsprache _____

depuis / seit _____ ans / Jahren

LV2 / 2. Fremdsprache _____

depuis / seit _____ ans / Jahren

LV3 / 3. Fremdsprache* _____ *

depuis / seit _____ ans / Jahren*

Autres langues (extrascolaires)* / Sonstige Fremdsprachen (außerschulisch)* : _____

I. 3. Échange / Austausch**I.3.1. Votre correspondant est déjà identifié. / Sie haben schon einen Austauschpartner.**

Nom / Name : _____

Prénom / Vorname : _____

Nom et ville de son établissement / Name und Stadt seiner Schule : _____
_____Assurez-vous que ce correspondant ait également posé sa candidature au programme Voltaire !Bitte versichern Sie sich, dass er sich auch für das Voltaire-Programm beworben hat!**I.3.2. Votre correspondant n'est pas encore identifié / Ihr Austauschpartner steht noch nicht fest.**

Correspondant souhaité / Gewünschter Austauschpartner:

- Fille / Mädchen
 Garçon / Junge
 Indifférent / egal

Les échanges mixtes sont fréquents dans le programme Voltaire. Seriez-vous prêt à avoir un correspondant du sexe opposé ? / Gemischte Austausche kommen häufig im Voltaire-Programm vor. Würden Sie einen Austauschpartner des anderen Geschlechts akzeptieren?

 oui / ja non / nein(En cas d'échange mixte, une chambre individuelle pour le correspondant est indispensable.Im Falle eines gemischten Austauschs ist ein Einzelzimmer für den Austauschpartner erforderlich.)

oui / ja non / nein

Votre correspondant aura-t-il sa propre chambre ? / Erhält Ihr Austauschpartner ein eigenes Zimmer?Si non, avec qui partagera-t-il sa chambre ?** / Wenn nicht, mit wem teilt er sich das Zimmer? **
_____Si non, un lit séparé est exigé. / Wenn nicht, ist ein Einzelbett für den Austauschpartner notwendig.**I. 4. Votre famille / Ihre Familie**

Nous vous prions de bien vouloir compléter ci-dessous les informations relatives à votre famille. Les coordonnées de votre / vos responsable(s) légal / légaux sont importantes pour les coordinateurs du programme Voltaire ainsi que pour la famille partenaire. / Geben Sie hier Informationen zu Ihrer Familie an. Die Kontaktdaten Ihres / Ihrer Erziehungsberechtigten sind sowohl für die Koordinatoren des Voltaire-Programms als auch für die Partnerfamilie wichtig.

Père ou responsable légal / Vater oder Erziehungsberechtigte(r)

Nom / Name _____

Prénom / Vorname _____

Profession / Beruf _____

Tél. fixe / Tel. privat _____

Tél. (professionnel) / Tel. (dienstlich) _____

Portable / Handy _____

E-Mail _____

Mère ou responsable légal / Mutter oder Erziehungsberechtigte(r)

Nom / Name _____

Prénom / Vorname _____

Profession / Beruf _____

Tél. fixe / Tel. privat _____

Tél. (professionnel) / Tel. (dienstlich) _____

Portable / Handy _____

E-Mail _____

Combien de frères et sœurs avez-vous ? / Wie viele Geschwister haben Sie? _____

Personnes habitant dans votre foyer **durant le séjour** du / de la correspondant(e) / Welche Personen leben **während des Austauschs** mit Ihnen zusammen?

Frères / Bruder(Brüder) Nombre / Anzahl _____ Age(s) / Alter _____

Sœur(s) / Schwester(n) Nombre / Anzahl _____ Age(s) / Alter _____

Autre(s) personnes** / Weitere Person(en) ** _____

Un(e) des vos frères ou sœurs a-t-il/elle déjà participé au programme Voltaire ? / Hat eines Ihrer Geschwister schon am Voltaire-Programm teilgenommen?

oui / ja

non / nein

Une des personnes mentionnées ci-dessus parle-t-elle la langue partenaire ? / Spricht eine der o.g. Personen die Partnersprache?

oui / ja

non / nein

Une des personnes mentionnées ci-dessus parle-t-elle d'autres langues étrangères ? / Spricht eine der o.g. Personen andere Fremdsprachen?

oui / ja

non / nein

Si oui, lesquelles ? / Wenn ja, welche? * _____

I. 5. Hébergement / Unterkunft

Où est votre domicile principal ? / Wo ist Ihr Hauptwohnsitz?

Appartement / Wohnung Maison individuelle / Haus

Milieu rural (< 5 000 habitants) / Dorf oder kleiner Ort (< 5 000 Einwohner)

Ville moyenne (> 5 000 habitants) / Klein- oder Mittelstadt (> 5 000 Einwohner)

Grande ville (> 100 000 habitants) / Großstadt (> 100 000 Einwohner)

Avez-vous des animaux domestiques à la maison ? / Haben Sie Haustiere?

Aucun / Keines

Chat / Katze

Rat / Ratte

Hamster / Hamster

Souris / Maus

Oiseau / Vogel

Chien / Hund

Cochon d'Inde / Meerschweinchen

Reptile / Reptilien

Lapin / Kaninchen

Cheval / Pferd

Autre / Andere **: _____

Accepteriez-vous de vivre dans une famille possédant des animaux domestiques ? /

Wären Sie einverstanden, in einer Familie mit Haustieren zu wohnen?

oui / ja

non / nein

Y-a-t-il des animaux domestiques dont vous craignez la présence? ** / Gibt es Haustiere, vor denen Sie sich fürchten? **

I. 6. Santé / Gesundheit

Fumez-vous ? / Rauchen Sie?

oui / ja

non / nein

Un membre de votre famille fume-t-il ? / Raucht ein Familienmitglied?

oui / ja

non / nein

Si oui, fume-t-on à l'intérieur de votre logement ?

Wenn ja, wird im Inneren Ihrer Wohnung / Ihres Hauses geraucht?

oui / ja

non / nein

Accepteriez-vous un correspondant fumeur ?

Würden Sie einen Raucher als Austauschpartner akzeptieren?

oui / ja

non / nein

Si c'était la seule solution, accepteriez-vous de séjourner chez un correspondant chez lequel on fume à l'intérieur du logement ? / *Würden Sie einem Austausch mit einem Austauschpartner, in dessen Wohnung / Haus geraucht wird, zustimmen, wenn es der einzig mögliche wäre?*

oui / ja non / nein

Avez-vous des habitudes alimentaires particulières (régime végétarien, autre régime...) ? / *Haben Sie besondere Essgewohnheiten (Vegetarier, Diät...)?*

oui / ja non / nein

Si oui, précisez** / *Wenn ja, welch**:* _____

Avez-vous des allergies ? / *Haben Sie Allergien?*

Aucune / *keine* Allergie aux chats / *Katzenhaarallergie* Allergie aux chiens / *Hundehaarallergie*

Allergie aux acariens et / ou à la poussière / *Milben- und / oder Hausstauballergie*

Autre / *Andere**:* _____

Avez-vous un problème de santé, physique ou psychologique, ou un handicap ? / *Haben Sie ein gesundheitliches Problem, psychisch oder physisch, oder eine Behinderung?*

oui / ja non / nein

Décrivez, le cas échéant, ce problème / *Bitte beschreiben Sie ggf. dieses Problem:***

Suivez-vous un traitement ? / *Sind Sie in Behandlung?* oui / ja

non / nein

Lequel ?** / *Welche Behandlung?**

Devez-vous aller régulièrement chez le médecin ? / *Müssen Sie regelmäßig zum Arzt?* oui / ja

non / nein

La famille d'accueil doit-elle faire attention à autre chose ? Que doit-il ou ne doit-il pas y avoir chez eux ? (par ex. de la moquette en cas d'allergie, des escaliers en cas de difficultés motrices, etc.)** / *Muss sonst noch etwas von der Gastfamilie beachtet werden? Was sollte in der Gastfamilie vorhanden sein, was nicht? (z.B. Teppichboden aufgrund von Allergie, Treppen aufgrund einer Behinderung, etc.)***

Votre logement comporte-t-il de la moquette ? (Cette information peut être pertinente pour l'accueil de personnes allergiques.) / *Gibt es in Ihrer Wohnung Teppichboden? (Diese Information kann im Fall der Aufnahme einer Person mit Allergien relevant sein.)*

oui / ja

non / nein

I. 7. Personnalité, centres d'intérêt / *Persönlichkeit und Interessen*

Décrivez votre personnalité à l'aide de **5 adjectifs** (ceux-ci ne doivent pas nécessairement être tous positifs)** / *Beschreiben Sie Ihre Persönlichkeit mit Hilfe von 5 Adjektiven (diese müssen nicht alle positiv sein)***

Avez-vous déjà passé quelques semaines **sans votre famille** à l'étranger ?

Haben Sie schon mehrere Wochen ohne Ihre Familie im Ausland verbracht?

oui / ja

non / nein

Si oui, où et combien de temps? ** / *Wenn ja, wo und wie lange?**

Avez-vous déjà participé au programme Brigitte Sauzay ? (La réponse à cette question n'influe pas sur votre candidature et sert juste à des fins statistiques) / *Haben Sie schon am Brigitte-Sauzay-Programm teilgenommen? (Die Frage dient rein statistischen Zwecken und hat keinen Einfluss auf Ihre Chancen, ins Voltaire-Programm aufgenommen zu werden.)*

oui / ja

non / nein

Indiquez ici la nature de vos loisirs et le temps que vous y consacrez. **Veillez donner plus de précisions sur ces rubriques dans votre courrier de présentation.** / *Geben Sie hier die Art Ihrer Hobbys an und wie viel Zeit Sie darauf verwenden. Bitte geben Sie dazu mehr Details in Ihrem Vorstellungsbrief an.*

I. 7. 1. Activités bénévoles / *Ehrenamtliche Tätigkeiten*

Quelles activités bénévoles pratiquez-vous ? / *Welche ehrenamtlichen Tätigkeiten üben Sie aus?*

Cochez les cases correspondantes et indiquez sur les pointillés combien de temps par semaine vous y consacrez. / Bitte kreuzen Sie die betreffenden Felder an und tragen Sie auf den Punkten ein, wie lange Sie sich pro Woche mit diesen Aktivitäten beschäftigen.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Délégué de classe / <i>Schülervertretung</i> | <input type="checkbox"/> Projet culturel / <i>Kulturelles Projekt</i> |
| <input type="checkbox"/> Engagement humanitaire / <i>Humanitäre Arbeit</i> | <input type="checkbox"/> Projet environnemental / <i>Umweltprojekt</i> |
| <input type="checkbox"/> Entraîneur sportif / <i>Sporttrainer</i> | <input type="checkbox"/> Scouts / <i>Pfadfinder</i> |
| <input type="checkbox"/> Garde d'enfant / <i>Kinderbetreuung</i> | <input type="checkbox"/> Service de santé et de soins / <i>Pflege- oder Sanitätsdienst</i> |
| <input type="checkbox"/> Médiation / <i>Mediation</i> | <input type="checkbox"/> Soins aux animaux / <i>Tierbetreuung</i> |
| <input type="checkbox"/> Organisation de jeunesse / <i>Jugendorganisation</i> | <input type="checkbox"/> Soutien scolaire / <i>Schülerbetreuung, Nachhilfe</i> |
| <input type="checkbox"/> Projet civique / <i>Politisches Projekt</i> | <input type="checkbox"/> Autre / <i>Andere**</i> : |

I. 7. 2. Activités artistiques et culturelles / *Künstlerische und kulturelle Aktivitäten*

Quelles activités culturelles et artistiques aimez-vous pratiquer ? / *Welche künstlerischen und kulturellen Aktivitäten üben Sie gern aus?*
Cochez les cases correspondantes et indiquez sur les pointillés combien de temps par semaine vous y consacrez. / *Bitte kreuzen Sie die betreffenden Felder an und tragen Sie auf den Punkten ein, wie lange Sie sich pro Woche mit diesen Aktivitäten beschäftigen.*

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Arts du cirque / <i>Zirkus</i> | <input type="checkbox"/> Jeux de rôles / <i>Rollenspiel</i> |
| <input type="checkbox"/> Atelier théâtre / <i>Theater spielen</i> | <input type="checkbox"/> Maquettes / <i>Modellbau</i> |
| <input type="checkbox"/> Bricolage, décoration / <i>Basteln, Dekorieren</i> | <input type="checkbox"/> Musées et expositions / <i>Museum und Ausstellungen</i> |
| <input type="checkbox"/> Cinéma / <i>Kino</i> | <input type="checkbox"/> Opéra / <i>Oper</i> |
| <input type="checkbox"/> Concerts (classiques) / <i>Konzert (klassisch)</i> | <input type="checkbox"/> Photographie / <i>Fotografieren</i> |
| <input type="checkbox"/> Concerts (autres) / <i>Konzert (andere)</i> | <input type="checkbox"/> Regarder des films / <i>Filme gucken</i> |
| <input type="checkbox"/> Couture / <i>Nähen</i> | <input type="checkbox"/> Sorties au théâtre / <i>Theaterbesuch</i> |
| <input type="checkbox"/> Dessin et peinture / <i>Zeichnen und Malen</i> | <input type="checkbox"/> Poterie / <i>Töpfern</i> |
| <input type="checkbox"/> Instrument de musique, chant / <i>Musikinstrument, Gesang</i>
(voir / <i>siehe</i> I.7.3) | <input type="checkbox"/> Travaux manuels / <i>Handarbeit</i> |
| | <input type="checkbox"/> Autre / <i>Andere**</i> : |

I. 7. 3. Musique / *Musik*

Quel(s) genre(s) de musique aimez-vous écouter ? / *Welche Musikrichtung(en) hören Sie besonders gern?*

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Alternatif, Indie / <i>Alternativ, Indie</i> | <input type="checkbox"/> Hardcore | <input type="checkbox"/> Pop / Rock |
| <input type="checkbox"/> Blues | <input type="checkbox"/> Hardrock | <input type="checkbox"/> Punk |
| <input type="checkbox"/> Comédie musicale / <i>Musical</i> | <input type="checkbox"/> Hits / <i>Charts</i> | <input type="checkbox"/> R&B |
| <input type="checkbox"/> Country | <input type="checkbox"/> House | <input type="checkbox"/> Reggae |
| <input type="checkbox"/> Dance | <input type="checkbox"/> HipHop / Rap | <input type="checkbox"/> Ska |
| <input type="checkbox"/> Drum 'n' Bass | <input type="checkbox"/> Jazz | <input type="checkbox"/> Slam |
| <input type="checkbox"/> Electro | <input type="checkbox"/> Metal | <input type="checkbox"/> Soul |
| <input type="checkbox"/> Expérimental / <i>Experimentell</i> | <input type="checkbox"/> Musique classique / <i>Klassik</i> | <input type="checkbox"/> Techno |
| <input type="checkbox"/> Folk | <input type="checkbox"/> Musique de films / <i>Filmmusik</i> | <input type="checkbox"/> Trance |
| <input type="checkbox"/> Gospel | <input type="checkbox"/> Musique du monde / <i>World Music</i> | <input type="checkbox"/> Variété française / <i>Chansons</i> |
| <input type="checkbox"/> Gothic | <input type="checkbox"/> Klezmer | <input type="checkbox"/> Autre / <i>Andere**</i> : |
| <input type="checkbox"/> Grunge | <input type="checkbox"/> Pop asiatique / <i>Asiatischer Pop</i> | |

Pratiguez-vous le chant ? / *Singen Sie aktiv?* oui / *ja* non / *nein* ; Quel genre ?** / *Welches Genre?* **

Jouez-vous d'un instrument de musique ? / *Spielen Sie ein Musikinstrument?*

Cochez les cases correspondantes et indiquez sur les pointillés combien de temps par semaine vous y consacrez. / *Bitte kreuzen Sie die betreffenden Felder an und tragen Sie auf den Punkten ein, wie lange Sie sich pro Woche damit beschäftigen.*

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aucun / <i>Keines</i> | <input type="checkbox"/> Guitare électrique / <i>E-Gitarre</i> | <input type="checkbox"/> Trombone / <i>Posaune</i> |
| <input type="checkbox"/> Accordéon / <i>Akkordeon</i> | <input type="checkbox"/> Guitare sèche / <i>Klassikgitarre</i> | <input type="checkbox"/> Trompette / <i>Trompete</i> |
| <input type="checkbox"/> Basse / <i>Bassgitarre</i> | <input type="checkbox"/> Harpe / <i>Harfe</i> | <input type="checkbox"/> Tuba |
| <input type="checkbox"/> Basson / <i>Fagott</i> | <input type="checkbox"/> Hautbois / <i>Oboe</i> | <input type="checkbox"/> Violon / <i>Geige</i> |
| <input type="checkbox"/> Batterie / <i>Schlagzeug</i> | <input type="checkbox"/> Orgue / <i>Orgel</i> | <input type="checkbox"/> Violon alto / <i>Bratsche</i> |
| <input type="checkbox"/> Clarinette / <i>Klarinette</i> | <input type="checkbox"/> Percussion | <input type="checkbox"/> Violoncelle / <i>Cello</i> |
| <input type="checkbox"/> Contrebasse / <i>Kontrabass</i> | <input type="checkbox"/> Piano / <i>Klavier</i> | <input type="checkbox"/> Autre / <i>Andere**</i> : |
| <input type="checkbox"/> Cor / <i>Horn</i> | <input type="checkbox"/> Saxophone / <i>Saxophon</i> | |
| <input type="checkbox"/> Flûte traversière / <i>Querflöte</i> | <input type="checkbox"/> Synthétiseur / <i>Keyboard</i> | |

Quel genre de musique jouez-vous ? / *Welche Musikrichtung spielen Sie?*

- Classique / *Klassik* Jazz Rock Autre / *Andere***:

- Dans un orchestre ? / *In einem Orchester?* Dans un groupe ? / *In einer Band?*

Quels instruments de musique avez-vous à la maison ? / *Welche Musikinstrumente gibt es bei Ihnen zu Hause?***

I. 7. 4. Activités sportives et de plein air / *Sportliche und Outdoor-Aktivitäten*

Quel sport pratiquez-vous activement en dehors des cours de sport du lycée ou du collège ? / Welche Sportart treiben Sie aktiv außerhalb des Sportunterrichts?

Cochez les cases correspondantes et indiquez sur les pointillés combien de temps par semaine vous y consacrez. / Bitte kreuzen Sie die betreffenden Felder an und tragen Sie auf den Punkten ein, wie lange Sie sich pro Woche mit diesen Aktivitäten beschäftigen.

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Aucun / Keine | <input type="checkbox"/> Fitness | <input type="checkbox"/> Skateboard / Waveboard |
| <input type="checkbox"/> American Football | <input type="checkbox"/> Football / Fußball | <input type="checkbox"/> Ski |
| <input type="checkbox"/> Arts martiaux / Kampfsport | <input type="checkbox"/> Golf | <input type="checkbox"/> Sport nautique / Wassersport |
| <input type="checkbox"/> Athlétisme / Leichtathletik | <input type="checkbox"/> Gymnastique / Turnen | <input type="checkbox"/> Sport canin (agility, dressage, canicross,...) / Hundesport, Hundetraining |
| <input type="checkbox"/> Aviron / Rudern | <input type="checkbox"/> Handball | <input type="checkbox"/> Squash |
| <input type="checkbox"/> Badminton | <input type="checkbox"/> Hockey | <input type="checkbox"/> Tennis |
| <input type="checkbox"/> Baseball | <input type="checkbox"/> Jogging / Joggen | <input type="checkbox"/> Tennis de table / Tischtennis |
| <input type="checkbox"/> Basketball | <input type="checkbox"/> Monocycle / Einrad | <input type="checkbox"/> Tir à l'arc / Bogenschießen |
| <input type="checkbox"/> Boxe / Boxen | <input type="checkbox"/> Natation / Schwimmen | <input type="checkbox"/> Trampoline / Trampolin |
| <input type="checkbox"/> Course d'orientation / Orientierungslauf | <input type="checkbox"/> Parkour | <input type="checkbox"/> Voile / Segeln |
| <input type="checkbox"/> Cyclisme / Radfahren | <input type="checkbox"/> Patins à glace / Schlittschuhlaufen | <input type="checkbox"/> Volleyball |
| <input type="checkbox"/> Equitation / Reiten | <input type="checkbox"/> Randonnée / Wandern | <input type="checkbox"/> Yoga |
| <input type="checkbox"/> Escalade / Klettern | <input type="checkbox"/> Roller / Inliner | <input type="checkbox"/> Autre / Andere**: |
| <input type="checkbox"/> Escrime / Fechten | <input type="checkbox"/> Rugby | |

Danse / Tanz

Si oui, laquelle / Wenn ja, welchen:

- | | | |
|--|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Capoeira | <input type="checkbox"/> Modern Jazz | <input type="checkbox"/> Danse de salon / Standardtanz |
| <input type="checkbox"/> Danse classique / Ballett | <input type="checkbox"/> Rock'n'Roll | <input type="checkbox"/> Tango |
| <input type="checkbox"/> Hip-Hop | <input type="checkbox"/> Salsa | <input type="checkbox"/> Autre / Andere**: |

Pratiquez-vous en club ? / Spielen Sie in einem Verein? oui / ja non / nein

Si oui, pour quelle(s) activité(s) sportive(s) ?** / Wenn ja, welche Sportart(en) betrifft dies?*

.....

I. 7. 5. Lecture / Lesen

Aimez-vous lire ? / Lesen Sie gern? oui / ja non / nein

Si oui, quel genre ? / Wenn ja, welches Genre?

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Animaux / Tierbücher | <input type="checkbox"/> Magazines / Zeitschriften | <input type="checkbox"/> Romans d'aventures / Abenteuer |
| <input type="checkbox"/> Art / Kunst | <input type="checkbox"/> Mangas | <input type="checkbox"/> Satire |
| <input type="checkbox"/> Bande dessinée / Comics | <input type="checkbox"/> Nouvelles / Kurzgeschichten | <input type="checkbox"/> Science-fiction |
| <input type="checkbox"/> Fantastique / Fantasy | <input type="checkbox"/> Philosophie | <input type="checkbox"/> Sciences / Wissenschaft |
| <input type="checkbox"/> Fictions historiques / Geschichtsromane | <input type="checkbox"/> Pièces de théâtre / Theaterstücke | <input type="checkbox"/> Sport |
| <input type="checkbox"/> Histoire / Geschichte | <input type="checkbox"/> Poésie / Gedichte | <input type="checkbox"/> Thriller |
| <input type="checkbox"/> Horreur / Horror | <input type="checkbox"/> Policiers / Krimis | <input type="checkbox"/> Voyages / Reise |
| <input type="checkbox"/> Informatique / Informatik | <input type="checkbox"/> Romans d'amour / Liebesromane | <input type="checkbox"/> Autre / Andere**: |
| <input type="checkbox"/> Journaux / Zeitungen | <input type="checkbox"/> Romans jeunesse / Jugendbücher | |

Combien de temps consacrez-vous par semaine à la lecture ? / Wieviel Zeit verbringen Sie pro Woche mit Lesen?

I. 7. 6. Ordinateur / Computer

Avez-vous un ordinateur à la maison ? / Haben Sie einen Computer zu Hause? oui / ja non / nein

Pour quelle(s) activité(s) l'utilisez-vous ? / Wofür benutzen Sie ihn?

Cochez les cases correspondantes et indiquez sur les pointillés combien de temps par semaine vous y consacrez. / Bitte kreuzen Sie die betreffenden Felder an und tragen Sie auf den Punkten ein, wie lange Sie sich pro Woche mit diesen Aktivitäten beschäftigen.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Activités scolaires / Schulaufgaben | <input type="checkbox"/> Programmation / Programmieren |
| <input type="checkbox"/> Blog personnel / Eigenes Blog | <input type="checkbox"/> Recherche d'informations / Recherchen |
| <input type="checkbox"/> Dessin / Zeichnen | <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux / Soziale Netzwerke |
| <input type="checkbox"/> E-Mails | <input type="checkbox"/> Retouche d'images / Bildbearbeitung |
| <input type="checkbox"/> Jeux / Spiele | <input type="checkbox"/> Autre / Andere**: |

I. 7. 7. Autres activités / Andere Aktivitäten

Cochez les cases correspondantes et indiquez sur les pointillés combien de temps par semaine vous consacrez à ces activités. / Bitte kreuzen Sie die betreffenden Felder an und tragen Sie auf den Punkten ein, wie lange Sie sich pro Woche mit diesen Aktivitäten beschäftigen.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Bowling / Bowling | <input type="checkbox"/> Passer du temps avec des amis / Freunde treffen |
| <input type="checkbox"/> Cuisine / Kochen | <input type="checkbox"/> Pâtisserie / Backen |
| <input type="checkbox"/> Échecs / Schach | <input type="checkbox"/> Pêche / Angeln |
| <input type="checkbox"/> Écriture / Schreiben | <input type="checkbox"/> Jeux vidéos / Videospiele |
| <input type="checkbox"/> Faire du shopping / Shoppen | <input type="checkbox"/> Promenades / Spazieren |
| <input type="checkbox"/> Fêtes / Party | <input type="checkbox"/> Regarder du sport / Sport anschauen |
| <input type="checkbox"/> Jardinage / Gärtnern | <input type="checkbox"/> Sciences / Naturwissenschaftliche Interessen |
| <input type="checkbox"/> Jeux de cartes / Kartenspiele | <input type="checkbox"/> Télévision / Fernsehen |
| <input type="checkbox"/> Jeux de société / Gesellschaftsspiele | <input type="checkbox"/> Visites / Sightseeing |
| <input type="checkbox"/> Langues étrangères / Fremdsprachen | <input type="checkbox"/> Autre / Andere** : _____ |

I. 9. Conditions de participation / Teilnahmebedingungen

Je m'engage à / Ich verpflichte mich:

- me comporter en hôte respectueux et responsable dans ma famille d'accueil ainsi que dans mon établissement scolaire d'accueil / *mich in meiner Gastfamilie sowie in meiner Gastschule als respektvoller und verantwortungsbewusster Gast zu verhalten* ;
 - suivre avec assiduité les enseignements dispensés dans la classe de l'établissement d'accueil / *dem Unterricht in der Gastschule aktiv zu folgen* ;

- faire en sorte que le séjour de mon/ma correspondant(e) dans ma famille et dans mon établissement se déroule dans les meilleures conditions / *dafür zu sorgen, dass der Aufenthalt meines Austauschpartners/meiner Austauschpartnerin in meiner Familie und in meiner Schule unter den bestmöglichen Bedingungen abläuft* ;

- respecter les conditions suivantes de participation au programme Voltaire / *die folgenden Teilnahmebedingungen anzuerkennen* :

. La simple candidature au programme n'entraîne en aucun cas un droit automatique de participation. / *Die Bewerbung an sich führt in keinem Fall zur automatischen Aufnahme in das Programm.*

. Si l'échange **ne peut avoir lieu** (uniquement en cas de force majeure), le/la candidat(e) doit immédiatement en informer son établissement et le rectorat. / *Wenn der Austausch nicht zustande kommen kann (es sollten nur Umstände höherer Gewalt zu einem Rückzug der Bewerbung führen), muss der/die Bewerber(in) umgehend seine/ihre Schule und die zuständige Schulbehörde darüber in Kenntnis setzen.*

. Si l'échange avec la famille proposée n'est pas accepté ou interrompu par l'une ou l'autre partie, l'attribution d'une nouvelle famille d'accueil n'est pas garantie. / *Wenn der Austausch mit der vorgeschlagenen Familie von einer der beiden Seiten nicht akzeptiert oder abgebrochen wird, kann die Aufnahme des Schülers/der Schülerin durch eine neue Gastfamilie nicht garantiert werden.*

. **Le/la correspondant(e) doit être contacté(e)** dès réception de son dossier en janvier 2016, afin de préparer l'échange. / *Der/die Austauschpartner(in) muss umgehend nach Erhalt seiner/ihrer Bewerbungsunterlagen im Januar 2016 kontaktiert werden, damit der Austausch vorbereitet werden kann.*

. La durée du séjour dans le pays partenaire est de 6 mois (23 semaines minimum). La totalité de l'échange a lieu entre **février/mars 2016 et février/mars 2017**. Les dates exactes et les modalités de transport sont à régler entre les familles. / *Die Aufenthaltsdauer im Partnerland beträgt idR. 6 Monate, mindestens jedoch 23 Wochen. Der gesamte Austausch findet von Februar/März 2016 bis Februar/März 2017 statt. Die genauen Daten und Modalitäten der An- und Abreise sind zwischen den Familien zu vereinbaren.*

. Chacune des phases du programme Voltaire, le séjour à l'étranger de l'élève tout comme l'accueil du/de la correspondant(e) chez soi, fait partie intégrante de l'échange. / *Beide Phasen des Voltaire-Programms, sowohl der Auslandsaufenthalt des Schülers/der Schülerin als auch die Aufnahme des Austauschpartners/der Austauschpartnerin bei sich, sind integraler Bestandteil des Austausches.*

. L'élève est tenu(e) de respecter les règles de la famille dans laquelle il/elle est accueilli(e). Néanmoins, afin de créer une relation de confiance dans cette nouvelle vie quotidienne commune, il est important que les attentes et souhaits de chacun, en particulier ceux du/de la correspondant(e), soient pris en compte. Il est recommandé par les organisateurs de s'entretenir, dès le début de l'échange, des règles de vie en ce qui concerne la participation à la vie familiale, les heures et permissions de sortie, les activités extrascolaires, le travail scolaire, la pratique de sports jugés dangereux par les parents d'accueil, etc. / *Der Gasthülle/die Gasthülle hat den Anweisungen der Gastgeber zu folgen. Um eine gute und tragfähige Basis für das Zusammenleben zu schaffen, sollten die Wünsche und Erwartungen aller Beteiligten, insbesondere auch des Austauschpartners/der Austauschpartnerin berücksichtigt werden. Die Organisatoren empfehlen daher, gleich zu Beginn des Austausches die Regeln des Zusammenlebens ausführlich zu besprechen, vor allem bezüglich der Teilnahme am Familienleben, der Ausgehzeiten, der Gestaltung der Freizeit, des Umgang mit Schulaufgaben, der Ausübung besonderer bzw. gefährlicher Sportarten usw.*

. Quatre semaines après son retour dans son pays, l'élève doit rédiger un **compte rendu relatif à son séjour en Allemagne** et l'envoyer, accompagné d'une **attestation de scolarité**, à la Centrale Voltaire ainsi qu'au rectorat. Suite au séjour de son/sa correspondant(e) en France, il devra également rédiger un second **compte rendu relatif à la période d'accueil** et l'envoyer à la Centrale Voltaire. / *Vier Wochen nach der Rückkehr in sein/ihr Heimatland muss der/die Schüler(in) einen Bericht über seinen Aufenthalt in Deutschland verfassen und mit der Schulbescheinigung an die Zentralstelle Voltaire und an die zuständige Schulbehörde schicken. Nach Abschluss des Aufenthalts des Austauschpartners/der Austauschpartnerin in Frankreich muss er/sie ebenfalls einen Bericht über die Aufnahme bei der Zentralstelle Voltaire einreichen.*

. La participation au programme n'entraîne pas de frais d'adhésion. La réciprocité de l'accueil permet cette gratuité. Les élèves participant au programme Voltaire peuvent effectuer une demande de subvention (bourse culturelle à hauteur de 250 € et forfait pour frais de voyage) auprès de l'Ofaj. Celle-ci leur sera accordée par la Centrale Voltaire dans les limites fixées par les directives de l'Ofaj et après réception des deux comptes-rendus d'échange. / *Für die Teilnahme am Programm fallen keine Gebühren an. Dies wird durch das Prinzip der Gegenseitigkeit ermöglicht. Teilnehmende Schüler können beim DFJW einen Antrag auf ein Kulturportfolio in Höhe von 250 € für die gesamte Zeit des Auslandsaufenthalts und auf einen Fahrtkostenzuschuss stellen. Das im Rahmen der DFJW-Richtlinien gewährte Stipendium wird nach Erhalt der beiden Erfahrungsberichte durch die Zentralstelle Voltaire ausgezahlt.*

- Les **vacances scolaires** font partie de l'échange. Un retour du participant dans son pays, même pour une courte durée, n'est pas prévu. Toute situation exceptionnelle qui nécessite le retour dans le pays pour une courte durée devra être signalée à la Centrale Voltaire. / *Die Schulferien sind Bestandteil des Austausches. Eine Rückkehr des Gastschülers/der Gastschülerin in sein/ihr Heimatland, selbst für kurze Zeit, ist nicht vorgesehen. Jegliche Ausnahmesituation, die eine Rückkehr in das Heimatland für kurze Zeit erfordert, ist der Zentralstelle Voltaire mitzuteilen.*

- Si l'échange est interrompu par l'une ou l'autre partie, la famille d'accueil sera, en règle générale, sollicitée pour accueillir **un(e) autre élève participant au programme Voltaire**. Par ailleurs, si suite à une interruption lors de la seconde phase de l'échange, l'élève a la possibilité d'être hébergé chez une famille ne participant pas officiellement au programme Voltaire, il sera demandé à la famille d'accueil initiale de continuer à prendre en charge les frais de transports scolaires et de cantine. / *Wenn der Austausch von einer der beiden Seiten abgebrochen wird, wird die Gastfamilie i.d.R. gebeten, eine(n) andere(n) Teilnehmer(in) des Voltaire-Programms aufzunehmen. Wenn die/der Schüler/in im Falle eines Abbruchs in der zweiten Austauschphase die Möglichkeit bekommt, von einer Familie aufgenommen zu werden, die aber nicht am Voltaire-Programm teilnimmt, wird die ursprüngliche Gastfamilie u.U. darum gebeten, die Fahrtkosten zur Schule sowie die Kantinenkosten weiter zu übernehmen.*

- Le ministère de l'éducation nationale, l'Office franco-allemand pour la jeunesse, le Pädagogischer Austauschdienst (PAD) der Kultusministerkonferenz et le Centre Français de Berlin ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de dommages ou d'éventuelles mésententes entre les familles, quelle qu'en soit la nature. Toute possibilité de dédommagement (notamment financier) par les coordinateurs est exclue. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte par les coordinateurs, même si une famille a engagé des coûts plus importants que sa famille partenaire ou bien si l'échange a été interrompu et que la visite retour n'a pas lieu. Les litiges concernant la répartition et la prise en charge des dépenses seront réglés entre les familles. / *Das ministère de l'éducation nationale, das Deutsch-Französische Jugendwerk, der Pädagogische Austauschdienst (PAD) der Kultusministerkonferenz sowie das Centre Français de Berlin haften nicht für Schäden oder eventuelle Konflikte jedweder Natur zwischen den Familien. Jegliche Entschädigung (insbesondere finanzieller Art) durch die Koordinatoren ist ausgeschlossen, auch wenn eine Familie höhere Ausgaben als ihre Partnerfamilie getätigt hat oder der Austausch abgebrochen wird und der Rückbesuch nicht stattfindet. Streitfälle bezüglich Übernahme und Aufteilung der Kosten müssen von den Familien selbst geregelt werden.*

Je reconnais être soumis aux lois en vigueur dans le pays dans lequel je séjourne. / *Ich nehme zur Kenntnis, dass ich den Gesetzen des Landes, in dem ich mich aufhalte, unterliege.*

Je certifie :

- avoir pris connaissance des **obligations incombant à la famille d'accueil** figurant dans la partie II / *Ich nehme die in Teil II angegebenen Verpflichtungen der Gastfamilie zur Kenntnis ;*

- n'avoir donné dans la présente fiche de candidature que des informations conformes à la réalité. / *Ich versichere, den Bewerbungsbogen wahrheitsgetreu ausgefüllt zu haben.*

À / In _____, le / den _____
(Lieu / Ort) (Date / Datum)

Signature de l'élève
Unterschrift des Schülers / der Schülerin

Signature du / de la responsable légal(e)
Unterschrift des / der Erziehungsberechtigten

II. Partie à remplir par les parents ou le responsable légal / Von den Eltern oder dem Erziehungsberechtigten auszufüllen

Je soussigné(e) / Ich, die / der Unterzeichnende,

Nom, Prénom / Name, Vorname _____

Né(e) le / geboren am _____ à / in _____

agissant en qualité de / handelnd in meiner Eigenschaft als

 Père / Vater Mère / Mutter Parent exerçant le droit de garde / das Sorgerecht ausübende(r) Verwandte(r) Représentant légal / Vormund

- certifie avoir pris connaissance du dossier de candidature rempli par mon enfant (partie I) / versichere, den von meinem Kind ausgefüllten Bewerbungsbogen (I. Teil) gelesen zu haben ;

- témoigne de la motivation, de la maturité et de la faculté d'adaptation de mon enfant / bezeuge die Motivation, die Reife und die Anpassungsfähigkeit meines Kindes ;

- autorise mon enfant à participer au programme Voltaire aux dates prévues et reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation à ce programme (cf. p. 8) / gestatte meinem Kind, am Voltaire-Programm zu den vorgesehenen Zeiten teilzunehmen, und erkenne die Teilnahmebedingungen des Voltaire-Programms an (s. S. 8);

- certifie m'accorder, en amont ou dès le début de l'échange, avec la famille partenaire sur la prise en charge des dépenses / erkläre, die genaue Aufteilung der Kosten im Vorfeld oder zu Beginn des Austausches mit der Partnerfamilie zu besprechen ;

- accepte que pendant la durée du séjour de mon enfant en Allemagne, les parents ou représentants légaux de l'élève correspondant, prennent en charge mon enfant et prennent les décisions liées aux actes de la vie quotidienne et nécessaires au bon déroulement de son séjour dans le respect du droit allemand (article 373-4 du Code civil français) / bestätige, dass mein Kind während seines Aufenthaltes in Deutschland von den Eltern oder der Pflegeperson des deutschen Gastschülers im Rahmen des in Deutschland geltenden Rechts betreut wird und dass diese in Angelegenheiten des täglichen Lebens meines Kindes entscheidungsbefugt sind (§ 1360 III BGB, § 1688 I und III BGB) ;

- reconnais que mon enfant est soumis aux lois en vigueur dans le pays dans lequel il séjourne / nehme zur Kenntniss, dass mein Kind den Gesetzen des Landes, in dem es sich aufhält, unterliegt ;

- autorise un traitement médical ou, en cas d'urgence, toute intervention chirurgicale si un médecin la jugeait nécessaire / genehmige eine ärztliche Behandlung und im Notfall einen chirurgischen Eingriff, falls dies von einem Arzt für notwendig erachtet wird ;

- certifie m'être assuré, avant le départ de mon enfant, que les couvertures maladie et responsabilité civile sont étendues au séjour en Allemagne pour la durée de l'échange et que mon enfant est muni de la carte européenne d'assurance maladie / erkläre, dass die Haftpflicht- und Krankenversicherungen meines Kindes auch für die Dauer des Austauschs in Deutschland gelten und dass mein Kind die Europäische Krankenversicherungskarte besitzt ;

- m'engage à prendre en charge la **responsabilité** de l'élève allemand(e), à prendre soin de lui, pendant la durée de son séjour, comme de mon propre enfant et à faciliter son adaptation et son intégration / verpflichte mich, die **Verantwortung** für den/die deutsche(n) Gastschüler(in) zu übernehmen, während seines/ihrer gesamten Aufenthaltes für ihn/sie wie für mein eigenes Kind zu sorgen und ihm/ihr bei seiner/ihrer Eingewöhnung und Integration behilflich zu sein ;

- m'engage à nourrir et à héberger gratuitement l'élève allemand(e) et le cas échéant à prendre en charge ses frais de scolarité, de cantine, d'internat et de transport scolaire pendant toute la durée de son séjour en France, conformément au **principe de réciprocité** sur lequel repose le programme Voltaire / verpflichte mich, dem **Prinzip der Gegenseitigkeit** entsprechend, auf dem das Voltaire-Programm basiert, für den gesamten Aufenthalt in Frankreich Kost und Logis für den/die deutsche(n) Gastschüler(in) und -sofern anfallend- Fahrtkosten zur Schule, Kantinen-, Schul- und Internatsgebühren zu übernehmen ;

- m'engage à parler **français** avec les membres de la famille en présence de l'élève allemand(e) au foyer et à m'adresser à lui / elle exclusivement en français tout au long de l'échange / verpflichte mich, **Französisch** mit den Familienmitgliedern in Anwesenheit des deutschen Gastschülers/der deutschen Gastschülerin zu sprechen und ihn/sie während des gesamten Austausches ausschließlich auf Französisch anzusprechen ;

- m'engage à être présent pendant le séjour du/de la correspondant(e) / erkläre, dass ich während des Aufenthaltes des Gastes vor Ort sein werde.

À / In _____, le / den _____

(Lieu / Ort)

(Date / Datum)

Signature du / de la responsable légal(e) / Unterschrift des / der Erziehungsberechtigten

III. Partie à remplir par l'établissement*

Académie _____

Nom de l'établissement _____

Adresse complète _____

Nom du professeur chargé du suivi de l'élève pendant l'échange _____

(Le référent-tuteur est idéalement un professeur d'allemand)

Matière enseignée par le référent-tuteur _____

Tél. personnel du référent-tuteur _____

Adresse e-mail personnelle du référent-tuteur (en lettres capitales) _____

Évaluation du référent-tuteur, après consultation de l'ensemble de l'équipe pédagogique

Aptitude de l'élève à participer à l'échange (personnalité, comportement, compétences sociales, faculté d'adaptation, maturité...)

Appréciation globale sur les résultats scolaires de l'élève

Évaluation des compétences linguistiques dans la langue du partenaire

Éventuelles réserves ou éléments à signaler :

En tant que référent-tuteur, je m'engage à :

- prendre contact avec le référent-tuteur/ la référente-tutrice allemand(e) ;
- me tenir informé(e) des progrès et résultats de l'élève pendant son séjour en Allemagne, tenir compte de l'évaluation remise par le référent-tuteur/la référente-tutrice allemand(e) et la transmettre au conseil de classe du troisième trimestre ;
- dialoguer régulièrement avec l'élève français, sa famille ainsi qu'avec l'élève allemand ;
- aider l'élève allemand à s'adapter à son nouveau mode de vie et à sa nouvelle école** ;
- informer le référent-tuteur/la référente-tutrice allemand(e) des progrès et résultats de l'élève allemand et lui transmettre avant son conseil de classe une évaluation de son niveau scolaire**.

Votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone seront transmis au correspondant allemand de votre élève ainsi qu'à son référent-tuteur. Par ailleurs, accepteriez-vous que ces coordonnées figurent dans la liste académique des participants au programme Voltaire, qui sera mise à disposition du rectorat ainsi que des établissements et référents-tuteurs de l'académie participant cette année également au programme ?

Oui

Non

Signature _____

* Pour les candidats de classe de troisième, ces deux pages seront à remplir à nouveau par le lycée allant être fréquenté lors de l'année de seconde. Pour cela, la Centrale Voltaire prendra contact avec les élèves et leurs familles au cours du séjour en Allemagne.

** Non valable pour les référents-tuteurs de candidats de classe de troisième.

Avis du chef d'établissement

Nom du chef d'établissement : _____

Le chef d'établissement, après :

- avoir mené un entretien avec le candidat et sa famille au cours duquel la place de l'échange dans son cursus scolaire a été évoquée et la motivation et l'aptitude du candidat pour l'échange ont été constatées ;
 - s'être assuré que l'ensemble de l'équipe pédagogique soutienne le projet d'échange du candidat et reconnaisse sa scolarisation en Allemagne comme un apprentissage à part entière (en évitant notamment de lui envoyer des devoirs supplémentaires) ;
 - avoir pris connaissance du fait que l'avis favorable est lié à l'engagement de la part de l'établissement d'accueillir le correspondant pendant toute la durée de son séjour en France, de lui réserver une place à l'internat si l'élève français est lui-même interne, d'assurer sa scolarisation selon les conditions en vigueur et de l'intégrer à la vie de l'établissement*** ;
 - s'être engagé à soutenir la réintégration de l'élève à son retour dans l'établissement suite à son séjour en Allemagne et lui offrir l'occasion de témoigner de ses expériences faites à l'étranger en les partageant avec d'autres élèves*** ;
 - s'être assuré que, si le séjour en Allemagne devait être suivi par un changement d'établissement de la part du candidat (par exemple passage au lycée), le futur établissement soit bien informé de la venue d'un élève allemand dès la rentrée suivante.
- émet un

Avis réservé Avis favorable Avis très favorable

Motivation de l'avis (facultatif en cas d'avis favorable ou très favorable ; obligatoire en cas d'avis réservé)

Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement

*** Non-valable pour les chefs d'établissement de collèges.